

Fond d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction
LISTE DES NOMS À RENDRE PUBLIC CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT
DEPUIS JANVIER 2016

Cette liste contient le nom des employeurs :

Ayant reçu une indemnisation du fonds d'indemnisation (revers financier) aux salariés de l'industrie. (art. 17)

Ayant participé à un système de rémunération non-déclaré (art. 11)

Ayant participé à des travaux exécutés en contravention à la Loi ou à une disposition à une convention collective. (art. 12)

NOM DE L'EMPLOYEUR	NEQ	NOM DES ADMINISTRATEURS	DATE DE DÉCISION	SOURCE DE PUBLICATION
9219-4331 QUÉBEC INC.	1166405085	Charles Légaré	7 octobre 2019	Article 17
9257-3831 QUÉBEC INC.	1167960021	Bruno Castonguay	4 septembre 2019	Article 17
CONSTRUCTION MATHIEU GAUDET INC.	1168185198	Mathieu Gaudet	12 novembre 2019	Article 17
Les Entreprises d'électricité Du Roque Inc.	1169369064	Stéphane Roquebrune	4 septembre 2019	Article 17
MORIN ÉLECTRIQUE (2007) INC.	1142577833	Claude Houde Louisia Gagné Mathieu Houde	16 janvier 2020	Article 17
PORTES ET FENÊTRES CORDY INC.	1168426436	Luc Poirier Carl Grenier	1 novembre 2018	Article 17
VITRERIE SGB INC.	1149952740	Martin Bélanger Raynald Bélanger	16 janvier 2020	Article 17